

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : EMBLEM FLO

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Nufarm S.A.S
28 boulevard Zéphirin Camélinat
92230 Gennevilliers
Téléphone : +330140855050
Téléfax : +330147922545
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : FDS@fr.nufarm.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Nufarm S.A.S. : 01 40 85 51 15
Organisme Français INRS : 01 45 42 59 59

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Toxicité aiguë , Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë , Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Sensibilisation cutanée , Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction , Catégorie 2	H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique , Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique , Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

R20/22: Nocif par inhalation et par ingestion.

R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0




Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

long terme pour l'environnement aquatique.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger	:			
Mention d'avertissement	:	Attention		
Mentions de danger	:	H302 H317 H332 H410 H361d	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer une allergie cutanée. Nocif par inhalation. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Susceptible de nuire au fœtus.	
Conseils de prudence	:	Prévention: P261 P264 P270 P280 Intervention: P391 Élimination: P501	Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.	

Étiquetage supplémentaire:

SPE 3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 m par rapport aux points d'eau pour les usages crucifères, céréales, pommes de terre et traitements généraux du sol, et de 50 m pour les usages pommier et vigne.

SPE 3 Pour protéger les plantes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 m par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPE 3 Pour protéger les arthropodes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente pour les usages crucifères, céréales, vigne, pomme de terre et traitements généraux du sol, et de 20 m pour les usages pommier.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

SP1, Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

2.3 Autres dangers

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.
non applicable

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Nature chimique : Suspension concentrée (SC)

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrem ent	Classification (67/548/CEE)	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Bromoxynil butyrate	3861-41-4 223-374-9	R63 T; R25 R20 R43 N; R50/53	Repr. 2; H361 Acute Tox. 3; H301 Acute Tox. 4; H332 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	490 G/L
bromoxynil octanoate (ISO)	1689-99-2 216-885-3	Repr.Cat.3; R63 T; R23 Xn; R22 R43 N; R50-R53	Repr. 2; H361d Acute Tox. 3; H331 Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	0G/L - 10G/L
3,5-dibromo-4- hydroxybenzonnitrile	1689-84-5 216-882-7	Repr.Cat.3; R63 T+; R26 T; R25 R43 N; R50-R53	Repr. 2; H361d Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 3; H301 Skin Sens. 1; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	0G/L - 10G/L

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.
Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

- | | |
|---------------------------------|---|
| En cas d'inhalation | : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec la peau | : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Laver aussitôt les parties atteintes avec beaucoup d'eau et du savon.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. |
| En cas de contact avec les yeux | : Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. |
| En cas d'ingestion | : Rincer la bouche avec de l'eau.
Ne PAS faire vomir.
En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. |

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- | | |
|-----------|---------------------------------|
| Symptômes | : Pas d'information disponible. |
|-----------|---------------------------------|

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- | | |
|------------|----------------------------|
| Traitement | : Traitement symptomatique |
|------------|----------------------------|

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- | | |
|----------------------------------|---|
| Moyens d'extinction appropriés | : Eau pulvérisée, Poudre sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO ₂) |
| Moyens d'extinction inappropriés | : Jet d'eau à grand débit |

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- | | |
|--|---|
| Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie | : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé. En cas d'incendie, il peut se former (CO _x). |
|--|---|

- | | |
|----------------------------------|---|
| Produits de combustion dangereux | : |
|----------------------------------|---|

5.3 Conseils aux pompiers

- | | |
|--|---|
| Équipement de protection spécial pour les pompiers | : Utiliser un équipement de protection individuelle. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. |
| Information supplémentaire | : Procédure standard pour feux d'origine chimique. Collecter |

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.
Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Récupérer avec un produit absorbant inerte (ex sable, liant universel ...).
Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Équipement de protection individuel, voir section 8.

Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hors de la portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Stocker à une température supérieure à -5°C

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun(e)

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
Bromoxynil	1689-84-5	TWA	0,21 mg/m3		

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Gants en nitrile

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : visqueux

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

Couleur	: beige
Odeur	: âcre
Seuil olfactif	: donnée non disponible
pH	: 3 - 4, Concentration: 10,00 g/l Méthode: CIPAC MT75.3 (en solution aqueuse)
Point/intervalle de fusion	: non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	: non déterminé
Point d'éclair	: Méthode: EEC A9 n'a pas de point d'éclair
Taux d'évaporation	: non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: non applicable
Limite d'explosivité, inférieure	: donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: donnée non disponible
Pression de vapeur	: non applicable
Densité de vapeur relative	: non applicable
Densité relative	: donnée non disponible
Densité	: 1,24 g/cm ³ à 20 °C Méthode: EN 12185
Hydrosolubilité	: donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	: donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: donnée non disponible
Température d'inflammation	: 514 °C Méthode: EEC A15
Décomposition thermique	: donnée non disponible
Viscosité, dynamique	: 77 - 1.824 mPa.s à 20 °C 73 - 665 mPa.s à 40 °C Méthode: OCDE Ligne directrice 114
Viscosité, cinématique	: donnée non disponible
Propriétés explosives	: Non-explosif

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme oxydant.

9.2 Autres informations

Tension superficielle : 35,4 - 37,6 mN/m, 20 °C, EEC A5

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : donnée non disponible

Autres informations : donnée non disponible

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Produit

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 rat: 500 - 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 rat: > 1,25 mg/l
Méthode: OCDE Ligne directrice 403

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 rat: > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE Ligne directrice 402

Corrosion cutanée/irritation : Espèce: lapin

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

cutanée		Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE Ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Espèce: lapin Résultat: Pas d'irritation des yeux Méthode: OCDE Ligne directrice 405
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Espèce: cochon d'Inde Résultat: A un effet sensibilisant. Méthode: OCDE Ligne directrice 406
Mutagenicité sur les cellules germinales		
Génotoxicité in vitro	:	donnée non disponible
Cancérogénicité	:	Espèce: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	:	Remarques: donnée non disponible
Toxicité à dose répétée	:	Substance d'essai: donnée non disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	:	Remarques: donnée non disponible
Information supplémentaire	:	Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.

Composants:

bromoxynil octanoate (ISO) :

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 500 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

3,5-dibromo-4-hydroxybenzonitrile :

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : 100 mg/kg
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE) No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

Produit:

Toxicité pour les poissons : **CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,105 mg/l**
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : **CE50 (Daphnia magna): 0,421 mg/l**
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues : CE50b (Navicula pelliculosa): 0,56 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Substance d'essai: (Bromoxynil butyrate)

CE50r (Navicula pelliculosa): 0,75 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Substance d'essai: (Bromoxynil butyrate)

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : **NOEC: 0,0175 mg/l**
Espèce: **Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)**

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : **NOEC: 0,267 mg/l**
Espèce: **Daphnia magna**

Toxicité pour les organismes terrestres : 240,1 µg/abeille, orale
Durée d'exposition: 48 jr
Espèce: Abeilles

623,9 µg/abeille, contact
Durée d'exposition: 48 jr
Espèce: Abeilles
Substance d'essai: Produit non neutralisé

Composants:

bromoxynil octanoate (ISO) :

Facteur M : 10

3,5-dibromo-4-hydroxybenzonnitrile :

Facteur M : 10

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : donnée non disponible

Élimination physico-chimique : donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : donnée non disponible

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Mobilité : donnée non disponible
Tension superficielle : 35,4 - 37,6 mN/m à 20 °C
EEC A5

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange., non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Aucun autre effet néfaste connu sur l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les résidus dans l'égout.
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Les emballages commerciaux peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.
Éliminer les emballages vides via les services de collecte spécifique.

Les reliquats de produit peuvent par exemple être éliminés via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR : 3082
IMDG : 3082
IATA : 3082

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bromoxynil butyrate)
IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID, N.O.S.
IATA : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE LIQUID,

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

N.O.S.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
IMDG : 9
IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : (E)

IMDG
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
No EMS Numéro : F-A,S-F

IATA
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR
Dangereux pour l'environnement : non

IMDG
Polluant marin : oui

IATA
Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Équipement de protection individuel, voir section 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Remarques : non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Stockage : Rubriques des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement : 1172

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrases R

Acute Tox.	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	Toxicité chronique pour le milieu aquatique
R20	Nocif par inhalation.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R23	Toxique par inhalation.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R26	Très toxique par inhalation.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R53	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Repr.	Toxicité pour la reproduction
Skin Sens.	Sensibilisation cutanée

Texte complet pour phrase H

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H330	Mortel par inhalation.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Autres informations : Attention, la convention utilisée dans ce document pour les valeurs numériques est démontrée par cet exemple: 2,000 est le chiffre "deux" (avec 3 chiffres derrière la virgule) et non pas "deux mille"; le chiffre 1.000 est "mille" et non pas "un".

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les modifications sont marquées sur le bord gauche par : II

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006 et Règlement (CE)
No. 453/2010



EMBLEM FLO

Version 3.0

Date de révision 20.02.2014

Date d'impression 20.02.2014

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.